



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 23 JANVIER 2017

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint
	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal
	M.	Paolo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale
	Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale
	Mme	Martine	GREMION ENGELER	Procès-verbaliste
Excusé-e-s :	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2016
2. Information sur la compagnie des sapeurs-pompiers
3. Information sur les travaux de l'immeuble 2-10 Cordonnières
4. Modification du règlement relatif à l'encouragement à la mobilité douce en vélo à assistance électrique
5. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI
6. Informations de la Mairie
7. Propositions individuelles et questions

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous dans la salle provisoire du Conseil et ouvre la séance à 20h. Le secrétariat a également déménagé dans le sous-sol de l'école en ce début d'année pour la durée des travaux de rénovation du bâtiment de la mairie. Il exprime aux Conseillers ses meilleurs vœux pour 2017 qui sera une année chargée pour la Commune et souhaite que tous travaillent bien ensemble. Il excuse l'absence de Mme Spinedi et de M. Beausoleil.

1. Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2016

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes à cette séance.

2. Information sur la compagnie des sapeurs-pompiers

M. le Maire indique que le 19 décembre 2016 les Exécutifs de Presinge et Puplinge avec les capitaines des deux compagnies se sont rencontrés et ont discuté de la suite des démarches à entreprendre pour le regroupement des deux entités et ont défini les échéances. Il passe la parole à M. Carrat pour une explication plus complète.

M. Carrat rappelle que cela fait un an que ce sujet a été présenté au Conseil municipal. Les capitaines ont rédigé un compte-rendu des actions menées et un cahier des charges a été élaboré afin que toute l'opération soit achevée à la fin du mois d'août. Il relève que le capitaine de Presinge termine normalement son engagement à fin avril, mais qu'il a accepté de le prolonger jusqu'à l'aboutissement du regroupement.

M. Carrat ajoute qu'une nouvelle séance de travail avec Puplinge est agendée le 2 février, à laquelle MM. Bongard et Thorens sont aussi conviés. Une délibération devra être votée par les Conseils municipaux des deux communes pour entériner les changements désirés dans leurs compagnies.

Lors d'une précédente discussion, il avait été précisé qu'à moins de 7 sapeurs-pompiers, il ne pouvait s'agir que d'un regroupement intercommunal avec Puplinge. **M. Rodrigues da Guerra** intervient pour préciser qu'actuellement 4 sapeurs sont d'accord pour une fusion.

D'autre part, la création de « L'Amicale 1243 » par quelques pompiers rassure l'Exécutif concernant l'organisation et la tenue des manifestations dans Presinge.

M. Carrat termine en spécifiant que l'OCPPAM (anciennement Sécurité civile) a accepté de repousser l'inspection cantonale de la compagnie en vue de ce rapprochement qu'elle voit positivement et qui validera une coopération déjà effective sur le terrain.

M. le Maire estime que cette option est bonne, qu'elle se met en place tranquillement et qu'elle continuera à assurer la sécurité des habitants. Il remercie M. Rodrigues da Guerra, capitaine de la compagnie de Presinge, de rester jusqu'à l'achèvement de ce regroupement. Des changements interviendront certainement au niveau des états-majors, mais tout sera réglé simplement et de manière à garder des ouvertures pour d'éventuels autres regroupements dans le futur.

3. Information sur les travaux de l'immeuble 2-10 Cordonnières

M. le Maire explique que le rapport complet réalisé sur l'état des canalisations de cet immeuble (consultable par les conseillers) établit que les conduites intérieures sont à refaire en totalité. Ce sont des travaux compliqués à effectuer en présence des habitants pour qu'ils subissent le moins de nuisances possibles.

Suite à un gros travail et à l'avis d'ingénieurs, d'architectes et de techniciens, notre architecte a trouvé des solutions intéressantes mais coûteuses. Le devis des travaux complémentaires nécessaires (installation de trainasses, fouilles, changement des sacs d'eaux pluviales liés au drainage, tubage des EU) se monte à Fr. 330'000.- TTC, frais qui s'ajoutent aux Fr. 1,7 mio votés en 2016.

M. Bongard relève qu'il faut vérifier si les tuyaux d'alimentation de l'eau sont dans le même état, auquel cas, il faudra les changer également.

M. Carrat tient à faire remarquer que les plans de l'immeuble en possession de la Commune n'étaient pas à jour et ne correspondaient pas à l'état actuel, ce qui ne simplifie pas la planification. Cependant, il souligne que ces travaux complémentaires sont une priorité pour éviter de possibles problèmes conséquents. Pour la partie 8-10, Cordonnières, des pompes de relevage devront de plus être posées.

M. le Maire signale que les soumissions seront ouvertes mercredi 25 janvier et les adjudications décidées la semaine suivante. La procédure de demandes d'offres était sur invitation de 5 entreprises locales pour chaque corps de métier. L'architecte a établi un planning d'intention pour le chantier : travaux extérieurs pendant 4 semaines environ dès le 27 février et travaux intérieurs dès le 27 mars jusqu'au 1^{er} août 2017 environ. Les entreprises sont programmées pour intervenir en continu et pour que toutes les semaines soient remplies.

M. le Maire précise qu'un tilleul à grandes feuilles et un cerisier sauvage seront plantés ce printemps en remplacement de l'arbre qui a dû être abattu. D'autre part, une séance d'information pour les locataires sera organisée au début février avec la Régie du Rhône et l'architecte. Enfin, la procédure sera lancée pour obtenir les subventions pour le chauffage par géothermie et pour les panneaux thermiques.

4. Modification du règlement relatif à l'encouragement à la mobilité douce en vélo à assistance électrique

Comme demandé par la commission des finances, approuvé par l'Exécutif et voté dans le budget, un projet de modification du règlement relatif à la subvention communale pour les vélos à assistance électrique est proposé au vote du Conseil municipal par **M. le Maire**. Il s'agit de ramener celle-ci de Fr. 500.- à Fr. 250.-. Mise en place en 2010, cette aide communale a été versée à de nombreux communiens jusqu'à présent.

M. Romand intervient car, après réflexion et bien qu'il soit président de la commission des finances, il estime que cette baisse de subvention n'arrive pas au bon moment et donne un mauvais signal à la population.

MM. Durafour, Thorens et Rodrigues da Guerra argumentent dans le même sens et, finalement, à l'unanimité, il est décidé de laisser le règlement tel qu'il est. Cependant, il est souhaité qu'un débat global sur les transports publics et sur la mobilité douce soit tenu dans un proche avenir (liens avec le CEVA, nouveaux horaires tpg, subventions pour des vélos classiques, etc).

M. le Maire ajoute encore que le Groupement des communes Arve et Lac a envoyé aux tpg juste avant Noël un courrier listant les demandes des communes en matière de transports publics dans la région.

5. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI

M. le Maire rappelle le fonctionnement du droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions de l'ACG du 30.11.16 concernant le subventionnement du FI pour la construction d'une nouvelle halle de curling au Centre sportif de Sous-Moulin et pour la reconstruction du Théâtre de Carouge.

6. Informations de la Mairie

Développement villageois

M. le Maire annonce que lors de la dernière phase du concours d'architecture pour le développement villageois, les 19 et 20 janvier 2017, le jury a choisi le lauréat à l'unanimité. Lors de ces journées, les trois bureaux d'architectes finalistes ont présenté et défendu leur projet, puis le jury, composé des représentants des 3 coopératives concernées et de la Commune, des experts et des représentants des services de l'État, a délibéré. Le projet sélectionné, créé par un bureau genevois, sera dévoilé au public le 3 mars 2017 lors du vernissage de l'exposition qui présentera toutes les 11 propositions du concours. Celle-ci se déroulera pendant une dizaine de jours de 7h à 20h dans le hall du Centre horticole de Lullier.

L'étape suivante est de lancer la procédure pour le PLQ avec les architectes lauréats (environ 2 ans) qui devra être validé par le Conseil municipal par une délibération soumise à référendum. Puis, les coopératives et les architectes déposeront la demande pour l'autorisation de construire.

M. Mugny donne encore des explications sur le processus de ce concours et sur les thèmes des débats qui ont été tenus. La Commune doit encore se prononcer sur les espaces publics (300 m² prévus à l'heure actuelle) qui lui seront loués par les coopératives. La commission du développement villageois doit donc se réunir prochainement pour organiser la suite.

Remerciements

M. le Maire remercie tous les conseillers municipaux qui se sont investis dans les manifestations de fin d'année et dans la décoration du village. Le repas de Noël des Aînés a été fort apprécié et a rencontré un joli succès. Le Noël communal était très bien organisé, cependant il est regrettable qu'il n'y ait pas eu plus de personnes présentes. Il serait peut-être nécessaire de réfléchir à une autre formule ou à un autre moyen d'informer la population. Il est suggéré aussi d'inclure le Noël communal dans le calendrier des Fenêtres de l'Avent, si cette activité est reconduite.

Prochaines activités sportives

- 19.03.17 : Tour de Presinge
Comme chaque année, les frais d'inscription pour les habitants de Presinge et pour les écoliers de Presinge sont pris en charge par la Commune, pour autant qu'ils s'inscrivent par le biais de la fiche qui sera déposée au secrétariat de la Mairie.
- 29.04.17 : 40^{ème} Course pédestre de Bernex pour les Conseillers
- 07.05.17 : Marathon de Genève
Un poste de ravitaillement est prévu comme les années précédentes à Presinge. Mme Radice se chargera de toutes les tâches de coordination avant l'événement, cependant un responsable de la gestion du stand est recherché pour le jour même (jusqu'à 12h30/13h). Mme Velati Thiriet se propose. **M. le Maire** la remercie.
- 07.06.17 : Tour pédestre du Canton
Une étape passera par Presinge et des perturbations de circulation sont à prévoir. La gestion de l'événement est prise en charge par le football-club de Puplinge.

7. Propositions individuelles et questions

M. Durafour annonce les deux prochains concerts qui auront lieu le 5 février à l'Eglise et le 12 février à la salle communale, ainsi qu'une conférence qui sera donnée le 9 mars à la salle communale.

A la question de **M. Rodrigues da Guerra**, **M. Mugny** explique que, généralement, les concerts classiques fonctionnent bien, que les groupes d'une certaine notoriété attirent un peu de monde mais un peu moins, et que les autres styles sont plutôt des échecs. Il ajoute que cette année sont prévus un concert rock, un concert d'une pianiste presingeoise et une pièce de théâtre-piano d'une artiste locale.

M. Mugny fait remarquer qu'un accord a été conclu avec la commune de Jussy pour qu'elle annonce ces événements et pour qu'en contrepartie, le journal Le Nant du Paradis publie les dates des concerts de Jussy.

M. Ackermann signale que la soirée Choucroute de la compagnie des sapeurs-pompiers de Presinge se déroulera le samedi 25 février.

Pour répondre aux inquiétudes de **Mme Velati Thiriet** sur la taille sévère opérée sur la haie du 17-21 Louvière, **M. le Maire** explique que celle-ci était devenue trop large, trop haute et méritait un rajeunissement. Son entretien est maintenant effectué par les jardiniers communaux pour permettre de rationaliser le travail.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h20.

La secrétaire :